
Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente des biens d'émigrés dans le district de Lodeve, lors de la séance du 27 floréal an II (16 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente des biens d'émigrés dans le district de Lodeve, lors de la séance du 27 floréal an II (16 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 372;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26931_t1_0372_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

dre davantage, mais nous y suppléons par notre entier dévouement à la cause commune de la République.

Vive la nation, vive la Convention, vive la Montagne, vive le Comité de salut public, vive la République une et indivisible ».

NUMONT (*présid. du C. de surveillance*),
MONNIER (*officier*), MAUTEMPS (*juge de paix*), JULIEN, DIEUFART, LEMARCHAND, LANGLOIS (*présid. de la Sté popul.*), VERDIÈRE (*secrét.*).

[*Etat des dons; 18 germ. II*].

Du 20 avril 1791, envoyé au district de Mantes par les citoyens Saussay et Dufourt, l'argenterie des ci-devant cordeliers, pesant : 45 m. 7 o. 79 g.

Sur la fin de la dite année un don fait par les ci-devant ursulines de Magny à la Convention par les citoyens Nivette et leur homme d'affaires de Paris, environ : 16 m.

Du 19 octobre 1792, envoyé au district de l'argenterie des dites ursulines par le citoyen Nivette : 129 m. 2 o. 3 g.

Du 2 novembre envoi fait au district de l'argenterie de la fabrique par le citoyen Nivette : 32 m. 1 o. 7 g.

Du 4 nivôse envoi fait à la Convention de la dite fabrique par les citoyens Nivette, Leclerc et autres : 72 m. 5 o. 2 g.

Du 7 germinal envoi fait au district par les citoyens [illisible] et Leclerc : 35 m. 3 o.

Dudit jour 6 m. 6 o. de galon fin : 6 m. 6 o.

Total : 336 m. 8 o. 19 g.

Dudit jour une étoile d'étoffe d'or avec un galon fin, un voile brodé en or et argent, un autre d'été or et argent, un autre idem, un chaperon à fleurs d'étoffe d'argent, 41 chapes chasubles et tuniques, 8 pains de dais, 3 draps de morts dont 2 en velours, 7 devants d'autel, 5 écharpes, 19 voiles, 4 morceaux de velours, 15 bourses, 36 étoles et manipules, 3 couvre-ciboires, 2 petites pentes à franges, le tout tant brodé qu'à fleurs et galonné en or et argent, 86 aubes et surplis tant grands que petits, 95 nap. pes tant grandes que petites, 7 morceaux de tapisserie des Gobelins.

En différents cuivres, 769 livres, en étain 5 livres, en métal, 7 cloches pesant environ avec d'autres effets, du poids de 4 850 livres.

Du même jour envoyé au district dudit Mantes 6 687 livres de fer et 111 livres de plomb.

P.c.c. LECLERC, BELLET, CARILLON, DELACOUR (*off. mun.*).

[*Etat de nouvelles offrandes*].

125 chemises, 17 draps, beaucoup de linge pour charpie, 32 paires de bas, 36 paires de guêtres, 6 paires de chaussons, 12 mouchoirs, 1 bonnet de police, 6 vestes, 6 culottes, 1 redingote, 1 habit, 20 paires de souliers, 1 giberne, 1 chapeau.

8

Les administrateurs du district de Lodeve informent la Convention nationale, que 31 lots de biens d'émigrés, estimés 26,960 liv., ont été vendus 108,875 liv., et ils lui annoncent que les citoyens des communes de ce district ont dé-

posé au magasin de l'administration 285 marcs 5 gros d'argenterie, avec 10,632 livres en or, 859 livres en argent, 93 marcs 3 onces 6 gros d'argenterie, et autres objets d'or et d'argent, le tout provenant d'une trouvaille dans la maison d'un détenu.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des revenus nationaux (1).

9

Les citoyens de la petite commune de Briqueville, département de la Manche, informent la Convention nationale qu'ils viennent de faire remettre à leur district 318 chemises, 10 draps, 96 livres en assignats et 15 liv. 3 s. en numéraire, dont ils font offrande à la patrie.

100 de nos enfans, ajoutent-ils, servent sur les vaisseaux de la République, 40 combattent dans ses armées de terre; et nous tous, jeunes et vieux, nous sommes levés en masse pour repousser les brigands de la Vendée, et sommes prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour la défense de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Briqueville, 14 germ. II*] (3).

« Citoyen président,

La Convention daignera-t-elle faire attention à la plus faible offrande qu'on ait présentée à la patrie; aussi ce n'est pas pour nous honorer mais pour te prouver qu'une petite et pauvre commune de campagne connaît ses devoirs et s'empresse de les remplir, que nous t'instruisons que Briqueville près la mer, près Granville, district de Coutances, département de la Manche, vient de faire remettre au magasin du district 318 chemises, 10 draps, 96 livres en assignats, et 15 liv. 3 s. en numéraire.

100 de nos enfants servent sur les vaisseaux de la République, 40 combattent dans les armées de terre; nous tous, jeunes et vieux, nous sommes levés en masse, pour repousser les brigands de la Vendée.

Ce n'est rien, nous vivons encore; la dernière goutte de notre sang est à la République. Citoyen président, il est donc vrai que des traîtres, des scélérats voulaient détruire notre liberté; oui, nous l'avons appris en frémissant. Nous disions : si la Convention n'était pas ce qu'elle est, sage et intrépide, nous pouvions, un de ces jours, apprendre dans nos champs, qu'il n'y avait plus pour nous de liberté, que les fruits de nos sueurs allaient à nos tyrans, et que nous mêmes nous étions réservés à être leurs esclaves ou leurs victimes.

Le génie de la Convention, le génie de la liberté a connu les traîtres et fait avorter leurs complots, le glaive de la loi, en a fait justice. Puisse leur exemple épouvanter à jamais ceux qui seraient capables de leur ressembler !

(1) P.V., XXXVII, 242. Bⁱⁿ, 27 flor. (suppl¹) et 29 flor. (suppl¹); *Mon.*, XX, 491; *J. Sablier*, n° 1321; *M.U.*, XXXIX, 444; *J. Matin*, n° 695; *Mess. soir*, n° 637; *J. Fr.*, n° 600; *J. Lois*, n° 596; *C. Eg.*, n° 637; *J. Paris*, n° 505; *J. Perlet*, n° 604.

(2) P.V., XXXVII, 242. Bⁱⁿ, 28 flor. (suppl¹) et 29 flor. (suppl¹).

(3) C 302, pl. 1087, p. 23.